



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.12

Numéro de la demande : 2024-0677
Demande : Modifications des étiquettes de produit – Nouveau site ou nouvelle culture hôte
Demandeur : W. Neudorff GmbH KG
Produit : Savon insecticide Kopa
Numéro d'homologation : 31433
Principe actif (p.a.) : Sels de potassium d'acides gras
Numéro de document de l'ARLA : 3669678

But de la demande

Le but de cette demande était de modifier l'étiquette du savon insecticide Kopa afin d'inclure les fraises cultivées en serre et le cannabis cultivé à l'extérieur ou en serre au profil d'emploi.

Évaluations sanitaires

Aucune donnée supplémentaire n'a été fournie ou n'a été nécessaire pour modifier le profil d'emploi du savon insecticide Kopa. Les acides gras font partie du métabolisme habituel des cellules et sont des composants structuraux essentiels de chaque cellule. Les sels de potassium des acides gras présentent une faible toxicité aiguë après exposition par voie orale, cutanée et par inhalation. Ils sont légèrement irritants pour les yeux et modérément irritants pour la peau; ils ne sont pas un sensibilisant cutané.

La modification du profil d'emploi du savon insecticide Kopa devrait avoir une incidence minimale sur l'exposition des travailleurs, car les taux d'application aux fraises cultivées en serre et au cannabis cultivé à l'extérieur et en serre sont semblables aux taux homologués actuels. On s'attend à ce que l'exposition professionnelle se produise notamment par voie cutanée et oculaire pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et la réparation. Afin d'atténuer l'exposition professionnelle, les travailleurs sont tenus de porter de l'équipement de protection individuelle (EPI). Il existe un risque d'exposition cutanée aux principes actifs dans la grappe des acides gras lorsque les travailleurs entrent dans des zones traitées pour effectuer des activités après l'application (p. ex., le dépistage des zones traitées). Afin d'atténuer cet enjeu, l'étiquette du savon insecticide Kopa comprend une liste à jour d'EPI normalisés, des délais de sécurité après traitement jusqu'à ce que les pulvérisations ont séché et un énoncé sur l'atténuation de la dérive. L'exposition professionnelle, occasionnelle et résidentielle ne devrait pas entraîner de risques préoccupants pour la santé, et ce, lorsque le produit est utilisé conformément au mode d'emploi figurant sur l'étiquette.

Les acides gras constituent une partie importante du régime alimentaire humain habituel. Les résidus alimentaires provenant de l'emploi de préparations commerciales contenant des acides gras ne sont pas susceptibles de dépasser les niveaux d'exposition aux acides gras naturels dans les aliments. De plus, le savon insecticide Kopa est déjà homologué pour utilisation pour les fraises cultivées à l'extérieur ainsi que pour le cannabis cultivé à l'intérieur.

Les sels de potassium des acides gras sont solubles dans l'eau, se dissociant ainsi en potassium et en ions d'acides gras. L'exposition aux résidus d'acides gras dans l'eau potable devrait être négligeable, et ce, parce que les acides gras ne sont pas persistants dans l'environnement.

L'application de savon insecticide Kopa est permise pour le cannabis pendant les stades végétatif et de floraison.

Limites maximales de résidus

Dans le cadre du processus d'évaluation préalable à l'homologation d'un pesticide, Santé Canada doit déterminer si les risques alimentaires sont acceptables pour la consommation d'aliments traités avec le pesticide lorsqu'il est utilisé conformément au mode d'emploi soutenu sur l'étiquette. Si les risques sont acceptables, cela signifie que les aliments contenant cette quantité de résidus peuvent être consommés sans danger, et des limites maximales de résidus (LMR) peuvent être proposées. Les LMR désignent la quantité maximale de résidus de pesticides qu'il est légalement permis de conserver dans/sur les aliments vendus au Canada. Elles sont précisées dans la *Loi sur les produits antiparasitaires* aux fins de la disposition sur la falsification de la *Loi sur les aliments et drogues*.

Le savon insecticide Kopa est déjà homologué pour utilisation pour les fraises cultivées à l'extérieur ainsi que pour le cannabis cultivé à l'intérieur. Le risque alimentaire associé à l'expansion de l'utilisation de sels de potassium d'acides gras pour inclure les applications en serre aux fraises et au cannabis ainsi que les applications extérieures au cannabis est acceptable, étant donné le faible profil de toxicité des sels de potassium des acides gras. Par conséquent, la spécification d'une limite maximale de résidus (LMR) en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* n'est pas requise pour les sels de potassium d'acides gras.

Évaluation environnementale

Par conséquent, l'utilisation du savon insecticide Kopa ne devrait pas entraîner de risque supplémentaire s'il est utilisé conformément au mode d'emploi figurant sur l'étiquette, qui comprend des avertissements visant à atténuer les risques pour l'environnement.

Évaluation de la valeur

Les utilisations supplémentaires du savon insecticide Kopa pour lutter contre les pucerons, les pseudococcidae, les acariens et les cochenilles sur les fraises cultivées en serre et pour la suppression des mêmes organismes nuisibles : les pucerons, les tétranyques et les aleurodes sur le cannabis cultivé en serre et en plein champ ont été appuyées par l'extrapolation du contrôle des mêmes ravageurs sur la fraise des champs et sur le cannabis cultivé à l'intérieur,

respectivement, au même taux d'application, et des essais en champ montrant une phytotoxicité non ou très limitée dans le cannabis. Le savon insecticide Kopa fournit un nouveau principe actif pour ces utilisations.

Évaluation des caractéristiques chimiques

Aucune évaluation des caractéristiques chimiques n'était requise dans le cadre de la présente demande.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements fournis et les a estimés acceptables pour justifier la modification de l'étiquette du savon insecticide Kopa.

Références

Numéro de document de l'ARLA	Référence
3557448	2024, Kopa Value and Exposure Volume, DACO: 10.1,10.2,10.3,10.3.1,5.2
3557449	2022, Crop Safety of Kopa and Vegol to Outdoor Hemp, DACO: 10.3.2(B)
3557450	2022, Crop Safety of Kopa and Vegol to Outdoor Hemp, DACO: 10.3.2(B)
3557451	2024, Crop Safety of Insecticide Applications on Outdoor Hemp, DACO: 10.3.2(B)

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de Santé Canada, 2025

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9